

Les miracles existent : fin de la discrimination positive dans les facs américaines !

écrit par Christine Tasin | 1 juillet 2023





Ne désespérons pas, ils ont mis plus de 60 ans (2 générations !) à comprendre et ils font machine arrière au moment où le wokisme bat son plein...comme quoi !

On peut imaginer que les excès de la discrimination positive ont permis une évolution, une prise de conscience et donc un retour de bâton.

Soyons donc optimistes, leurs excès en tous genres peuvent nous laisser espérer, à nous aussi, que islamisation, immigration, mondialisme, dictature, européisme etc pourraient, par leurs excès ouvrir les yeux de nos contemporains.

Certes, je suis peu patiente par nature, et j'aimerais vraiment que l'on ne mette pas 60 ans à voir et vivre un tel retournement de situation... ☐

On s'amusera quand même de voir que Biden est catastrophé par cette décision et que, en bon gauchiste, il refuse les lois avec lesquelles il n'est pas d'accord !!! « *Nous ne pouvons pas laisser la Cour suprême avoir le dernier mot* ». On a les mêmes à la maison...

Et c'est très drôle de voir les démocrates soutenir les juges non élus d'Israël contre Netanyahu mais déplorer que

des juges non élus, aux USA, imposent l'égalité des chances par le mérite ! Faites ce que je dis, pas ce que je fais...

Auront-ils l'honnêteté de reconnaître que tout cela est l'oeuvre de Trump, c'est lui qui avait nommé un certain nombre de juges républicains à la cour suprême...

La Cour suprême des États-Unis abolit la discrimination positive à l'université

La plus haute juridiction américaine vient d'interdire aux universités de prendre en compte la couleur de peau et l'origine des candidats dans leurs procédures d'admission.

Par Jé. M. avec AFP

La Cour suprême des États-Unis a fait tomber, jeudi, un des acquis de la lutte pour les droits civiques des années 1960 en mettant un terme aux programmes de discrimination positive à l'université. Ses six juges conservateurs ont jugé – contre l'avis de leurs trois consœurs progressistes – contraires à la Constitution les procédures d'admission sur les campus prenant en compte la couleur de la peau ou l'origine ethnique des candidats.

Beaucoup d'universités « ont considéré, à tort, que le fondement de l'identité d'une personne n'était pas sa mise à l'épreuve, les compétences acquises ou les leçons apprises, mais la couleur de sa peau. Notre histoire constitutionnelle ne tolère pas ça », écrit le magistrat John Roberts au nom de la majorité. « L'étudiant doit être traité en fonction de ses expériences individuelles, mais pas sur des critères raciaux », ajoute-t-il.

Un sujet sur lequel la Cour suprême a été saisie à plusieurs reprises dans le passé

À la fin des années 1960, plusieurs universités très sélectives avaient introduit des critères raciaux et ethniques dans leurs procédures d'admission afin de corriger les inégalités issues du passé ségrégationniste des États-Unis et d'augmenter la part des étudiants noirs, hispaniques et amérindiens dans leurs effectifs. Ces politiques dites de « discrimination positive » ont toujours été très critiquées dans les milieux conservateurs, qui les jugent opaques et y voient du « racisme inversé ».

Saisie [à plusieurs reprises depuis 1978](#), la Cour suprême avait interdit les quotas, mais avait toujours autorisé les universités à prendre en compte, parmi d'autres, les critères raciaux. Jusqu'ici, elle jugeait « légitime » la recherche d'une plus grande diversité sur les campus.

[Une universitaire américaine avoue être blanche et non noire.](#)

Jeudi, elle a fait demi-tour, comme elle l'avait fait le 24 juin 2022 en [annulant le droit fédéral à l'avortement qu'elle garantissait depuis 1973](#). Elle s'est prononcée dans le cadre d'une plainte déposée en 2014 contre les plus vieilles universités privée et publique des États-Unis, Harvard et celle de Caroline du Nord, **accusées de discriminer les étudiants d'origine asiatique. Ces derniers, qui ont des résultats académiques nettement supérieurs à la moyenne, seraient plus nombreux sur les campus si leurs performances étaient le seul critère de sélection, avait plaidé l'association Students for Fair Admission.**

La Haute Cour leur a donné raison, en estimant que, « malgré leurs bonnes intentions », les procédures d'admission dans ces universités utilisaient des catégories raciales « imprécises » et des « stéréotypes » raciaux. **Sa volte-face a suscité un concert d'applaudissements à droite. « C'est un grand jour**

pour l'Amérique », « on revient à un système au mérite », a écrit sur Truth Social l'ex-président républicain Donald Trump, artisan de ce revirement puisqu'il a profondément remanié la Cour pendant son mandat.

D'intenses débats au sein même de la Cour suprême

Dans une allocution télévisée, le président démocrate Joe Biden a au contraire exprimé son « profond désaccord » et sa « déception » après cet arrêt qui « s'écarte de décennies de jurisprudence ». Il a appelé les universités à ne pas « abandonner » leur objectif de diversité. « Nous ne pouvons pas laisser la Cour avoir le dernier mot », a-t-il ajouté en glissant qu'elle n'était « pas normale ».

Des critiques très vives se sont élevées en son sein même. « Six membres non élus de la majorité ont renversé le statu quo sur la base de leur préférence politique », a écrit la juge Sonia Sotomayor au nom de la minorité progressiste. Ils ont préféré « mettre un vernis incolore sur une société où la question raciale a de l'importance et continuera d'en avoir ».

Certes, la majorité autorise les universités à prendre en compte « les expériences personnelles » des candidats et l'impact de leur couleur de peau sur leur parcours, mais ça revient à mettre « du rouge à lèvres sur un cochon », a-t-elle asséné.

L'université Harvard a pourtant laissé entendre qu'elle utiliserait cette ouverture, ce qui pourrait minimiser l'impact de cet arrêt. « La Cour a jugé que les universités pouvaient prendre en compte dans leurs procédures d'admission "les commentaires d'un candidat sur la manière dont sa couleur a affecté sa vie, que ce soit en matière de discrimination, d'inspiration ou autre". Nous allons certainement nous plier à cette décision », a-t-elle fait savoir jeudi.

<https://www.lepoint.fr/monde/la-cour-supreme-des-etats-unis-abolit-la-discrimination-positive-a-l->

[universite-30-06-2023-2526849_24.php](#)